



**Réunion du Sous-comité de gouvernance
Vendredi 15 mars 2024
12 h
Réunion par MS Teams**

COMPTE RENDU DE DÉCISIONS

Par MS Teams : A. Yeo (présidente de la réunion et vice-présidente EC/BdP/BDPB), C. Hill, M. Larcher et G. Brabazon

Absences : N. Prier (président de l'ACEP) et J. George (avocate générale et directrice des Politiques)

Personnel sur Teams : K. Khouri (conseiller juridique), J. Hutt (conseiller principal du président), F. Raposo (conseiller en GI et IT), J. Courty (agente de liaison avec les sections locales) et S. Cousineau (adjointe administrative)

1. Ouverture de la réunion

La réunion est officiellement ouverte à 12 h 05. Un appel nominal confirme que le quorum est atteint. K. Khouri lit la Déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement et s'identifie comme personne-ressource anti-harcèlement pour la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

A. Yeo ajoute l'approbation du procès-verbal du 16 février 2024 et supprime le point n° 9. Il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la réunion du 15 mars 2024.

Motionnaire : G. Brabazon

Comotionnaire : M. Larcher

Pour : 3

Contre : 0

Abstentions : 0

Motion adoptée.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 février 2024

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la réunion du 16 février 2024. Approuvé à l'unanimité.

4. Choix d'une présidente ou d'un président du sous-comité

A. Yeo se propose comme présidente. Il est résolu que A. Yeo est désormais la présidente du sous-comité.



5. Achèvement du mandat

- Le mandat original a été modifié par le groupe.
- K. Khouri communique les modifications qu'il a faites.
- Une question est soulevée concernant le droit de vote des membres de la base syndicale. A. Yeo retirera cette partie du mandat pour le moment.
- K. Khouri suggère d'utiliser « recommander » au lieu de « conseiller ».

F. Raposo et J. Courty se joignent à la réunion.

- La révision des politiques et des protocoles est du ressort de l'équipe juridique et non du Sous-comité de gouvernance.

6. Motions renvoyées au Sous-comité de gouvernance

a) Motion du CEN : Il est résolu que le CEN demande au Sous-comité de gouvernance de délimiter la frontière géographique séparant les sections locales de Guelph et de Toronto.

- J. Courty précise que la section locale de Guelph n'existe pas.
- Un membre du CEN a proposé de créer une section locale à Guelph et a créé une pétition.
- Le Sous-comité de gouvernance a été chargé de déterminer la région à laquelle les membres appartiennent (Guelph ou Toronto).
- F. Raposo montre une carte montrant la division des sections locales.
- Une discussion a lieu concernant les sections locales non actives sur le site Web de l'ACEP.
- F. Raposo montre un document de comparaison pour les nouvelles affectations aux sections locales.

b) Motion du CEN : « Que le CEN modifie le règlement n° 2 pour y ajouter l'article 2.8 qui stipule que « Dans un souci de transparence, les transcriptions des réunions du CEN seront produites et publiées dans un délai raisonnable dans la langue d'origine ainsi que dans les deux langues officielles; et que cette modification des règlements n'entre en vigueur que 30 jours après son adoption. »

Point reporté à la prochaine réunion.



7. Plan de travail du Sous-comité de gouvernance

- a) **Politique sur les campagnes recommandée par le Comité des candidatures et des résolutions**

Point reporté à la prochaine réunion.

- b) **Cadre de l'ACEP pour les règlements des sections locales**

Point reporté à la prochaine réunion.

8. Calendrier des réunions de 2024

Point reporté à la prochaine réunion.

9. Appel à des membres volontaires

Point reporté à la prochaine réunion.

10. Clôture de la réunion

La séance est levée à 13 h.

Ce procès-verbal est accepté comme un compte rendu fidèle de la réunion du Sous-comité de gouvernance tenue le 15 mars 2024.